

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**ARRETE N° 012/2020**

**OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Croisement Avenue Emile Evellier-Rue de l'Artisanat
Remplacement cadre et tampon Télécom**

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société COIRO en date du 15 janvier 2020.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris un remplacement cadre et tampon Télécom

détériorée sur chaussée au croisement de l'Avenue Emile Evellier et de la Rue de l'Artisanat.

CONSIDERANT qu'il importe de régler la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Dans la période du lundi 24 février 2020 au vendredi 6 mars 2020, la chaussée sera réduite à la hauteur du croisement de l'Avenue Emile Evellier et de la Rue de l'Artisanat.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée et limitée à 30 km/heure en alternat manuel.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux et sur 10 ml de part et d'autre du chantier.

ARTICLE 4 : Un cheminement piéton sera matérialisé.

ARTICLE 5 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société COIRO, chemin de Revaion, 69800 SAINT PIREST

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 20 janvier 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

